

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS

ACTION R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM SRI HUMAN RIGHTS, Action R
Code ISIN : FR0000004962

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/10/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Société d'Investissement à Capital Variable, de droit français constitué en France. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de la SICAV est double : (i) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) intégrant notamment des critères renforcés en matière de droits humains en partenariat avec la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette dernière est une organisation non gouvernementale fédérative de défense des droits humains. Elle coordonne et soutient l'action de ligues présentes dans une centaine d'Etats et leur apporte un relais sur le plan international ; et (ii) offrir un portefeuille diversifié majoritairement investi en produits de taux (obligations et titres de créances négociables) et pour partie en actions dans un but de dynamisation du portefeuille. L'exposition à ces marchés actions pouvant aller de 0 à 40% maximum. La SICAV est gérée activement. L'indice composite 70 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 30 % MSCI World 100% Hedged to EUR Net Return (EUR) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, le processus d'investissement est construit en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« Univers d'Analyse ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) à partir de la méthodologie propriétaire GREaT, afin de déterminer, selon les typologies d'actifs considérées : (i) le seuil de sélectivité de 20% imposé par le Label ISR ou (ii) la note ISR que la typologie d'actifs considérée (égale à la moyenne des notes ISR des valeurs investies par le biais de la typologie d'actifs considérée) devra dépasser après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'analyse (la « Note Moyenne Améliorée ») pour la typologie d'actifs considérée ; la seconde vise à sélectionner les titres sur la base de critères ISR coconstruits avec la FIDH, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains. Certains titres pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR et les considérations éthiques de la FIDH.

1. L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net.

A/ Pour les titres d'Etats. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Pan-European Aggregate Treasury TR Index Value Unhedged EUR, est analysé sur la base de la méthodologie propriétaire de LBPAM adaptée aux émetteurs souverains puis sur la base d'une analyse approfondie menée avec la FIDH favorisant les Etats qui respectent les principes de l'Etat de droit et de la démocratie, respectent les droits de l'homme et appliquent des mesures de protection de l'environnement au niveau national, promeuvent les droits de l'homme et la protection de l'environnement au niveau interne et promeuvent le respect des droits de l'homme au niveau international. Les Etats sont ensuite classés et regroupés en tiers, par la FIDH, du meilleur au moins avancé. Seuls les quinze premiers Etats sont éligibles à l'investissement.

B / Pour les émetteurs privés et quasi-publics. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR, MSCI Daily Net TR World Euro et STOXX Europe Total Market Net Return EUR, est divisé en différentes typologies d'actifs (actions, titres de créance) auxquelles est appliquée, de manière indépendante, une des stratégies de sélection ISR mentionnées ci-dessus. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. Selon la typologie d'actifs considérée : (i) soit l'application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative) permet de déterminer le seuil de sélectivité (note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse de la typologie d'actifs considérée après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs). La construction du portefeuille via la typologie d'actifs considérée vise à obtenir une note moyenne ISR de la typologie d'actifs considérée (égale à la moyenne ISR des valeurs investies dans cette typologie d'actifs) supérieure à cette Note Moyenne Améliorée ; (ii) soit, après application de ces deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse pour la typologie d'actifs considérée est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de la typologie d'actifs considérée (ci-après, l'« Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Puis, la Société de Gestion sélectionne les titres à partir d'une analyse complémentaire menée conjointement avec la FIDH et visant à identifier les sociétés présentant de bonnes pratiques en matière de droits humains. Les entreprises sont évaluées sur leur capacité à : (i) respecter et promouvoir les droits de l'homme internationalement reconnus dans le cadre de leurs activités, tout en s'efforçant de promouvoir le respect des droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement ; (ii) faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et élaborer des procédures, des politiques et une culture d'entreprise qui permettent à l'entreprise d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de corriger les incidences négatives sur les droits de l'homme liées à ses services et à ses produits ; (iii) promouvoir des produits durables, qui ne nuisent pas de manière significative aux personnes et/ou à l'environnement. Une attention particulière est faite aux implantations dans des pays sensibles en matière de respect des droits humains. Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, des titres de créance émises en devises de pays de l'OCDE ainsi que sur le marché mondial des actions, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et les considérations éthiques de la FIDH. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Les investissements dans les titres d'Etats sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

2/ Une étape stratégique : choix de l'exposition aux différentes classes d'actifs, gestion de la sensibilité du portefeuille et couverture au change, étant précisé que la sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 6]. L'allocation d'actifs est définie sur la base des anticipations sur les marchés d'actions et de taux de l'univers de la SICAV La partie du portefeuille investie en obligations est construite en

tirant parti de plusieurs sources de valeur ajoutée : choix des maturités des titres obligataires, investissement sur des émissions du secteur privé, diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le portefeuille de la SICAV est majoritairement investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro et en autres devises. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, LBP AM procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. LBP AM ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession. Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle ou de notation jugée équivalente par LBP AM, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). La SICAV peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par LBP AM. La partie du portefeuille investie en actions, uniquement émises par des sociétés répondant à des critères extra-financiers selon le processus décrit ci-dessus, sans a priori sur la taille des sociétés, est construite selon le processus d'analyse financière et boursière de l'univers de valeurs ; d'analyse des qualités intrinsèques de la société. Le portefeuille de la SICAV est exposé, dans une limite maximale de 40% de l'actif net, sur les marchés actions. La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion de la SICAV et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion de la SICAV privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. La SICAV peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de levier brut maximum est de 300%. L'effet de levier net est de 210% maximum. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

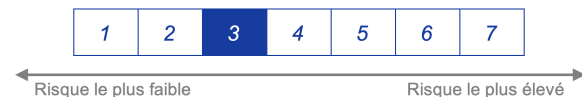
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre faible et moyen sur leur capital initial. Les actions ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : Le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des actions du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 4 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 4 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Minimum	<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 861 €	6 902 €
	Rendement annuel moyen	-11,39%	-8,85%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 861 €	9 107 €
	Rendement annuel moyen	-11,39%	-2,31%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 261 €	11 213 €
	Rendement annuel moyen	2,61%	2,90%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11 284 €	11 755 €
	Rendement annuel moyen	12,84%	4,12%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :

- 29/12/2021 et 29/09/2023 pour le scénario défavorable
- 28/02/2017 et 26/02/2021 pour le scénario intermédiaire
- 29/10/2013 et 27/10/2017 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.

Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux (en €)	121 €	554 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,21%	1,25% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,1% avant déduction des coûts et de 2,9% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,21% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	121 €
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 4 ans.

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

Si vous êtes investisseur personne physique :

- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <https://www.lbpam.com/publications>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV - 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/products/fr0000004962>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.